

## Projet pédagogique

### Espace Jeunes



L'espace jeunes de Saint Vincent de Paul a ouvert ses portes le 20 avril 2015. Il fait suite à une volonté de la municipalité de proposer une offre de loisirs adaptée aux adolescents de la commune pour qui le centre de loisirs ne répondait plus à leurs attentes. En effet, une enquête sur les besoins et attentes en matière d'animation sur la commune a révélé un défaut d'animation pour ce public. C'est pourquoi la municipalité a décidé d'ouvrir une nouvelle structure pour prolonger l'offre.

C'est un lieu d'accueil géré par la commune de Saint Vincent de Paul qui permet aux adolescents de se retrouver, d'échanger dans un environnement ludique, convivial, qui leur est propre.

Cette structure a évolué depuis sa création. Les jeunes se sont accaparés la structure et l'a font vivre au quotidien à travers différents projets et activités.

#### I. Le public :

##### Les jeunes :

La structure reçoit des jeunes de la commune de Saint Vincent de Paul et de Téthieu ayant fait leur entrée au collège sans limite d'âge. De façon à répondre au mieux aux attentes, aux besoins et capacités de chaque jeune, les temps de la journée pourront être modulés. Il en sera de même pour les séjours, sorties où les temps d'accueil seront différents en fonction de l'âge. Cependant, des échanges et des jeux communs favoriseront la vie en collectivité. Différents projets accompagneront les jeunes dans le quotidien de la structure.

##### Les Familles :

Un dialogue avec les familles a été établi dès le groupe de pilotage amenant le projet de l'Espace Jeunes. L'équipe pédagogique communique vers les familles par le biais d'affichages, d'une page Facebook de la structure (<https://www.facebook.com/Espacejeunes.Saintvincentdepaul>), d'une adresse mail ([espace.jeunes@saintvincentdepaul.fr](mailto:espace.jeunes@saintvincentdepaul.fr)), d'un téléphone portable (06.70.25.72.08). Cependant, le principal moyen de communication reste avant tout la rencontre, l'échange direct. C'est pourquoi l'équipe d'animation ira vers les familles pour toutes informations et se tiendra à disposition de ces dernières en cas de besoin.

## II. L'action éducative.

### Le projet éducatif communal :

*Le projet éducatif communal s'appuie sur 4 grandes valeurs :*

« **La Laïcité** est une valeur liée au respect mutuel, elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes. La mise en vie de cette valeur se traduit par l'accueil de tous les enfants et jeunes quelles que soient leur origine, leur culture, leur croyance et cela sans discrimination.

**La Citoyenneté** nécessite que la personne soit reconnue membre d'une société et qu'elle puisse participer activement à ses projets. Reconnaître la citoyenneté des mineurs, c'est reconnaître leur capacité à l'exercice de droits et de devoirs. Il est nécessaire de favoriser la participation des enfants et des jeunes, les adultes doivent les accompagner.

**Le Vivre Ensemble** c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble. Il est important d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensables au « bien vivre ensemble ».

**L'éducation** doit être partagée par l'ensemble des co-éducateurs : les parents qui sont les premiers éducateurs, les enseignants, les intervenants dans les loisirs de l'enfant. Les différentes actions éducatives avec leurs spécificités doivent être complémentaires. L'éducation participe à la transmission de savoirs, au partage des connaissances, au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Elle doit lui permettre de grandir. »

*De plus des orientations éducatives découlent du projet éducatif communal :*

#### **Permettre aux enfants et aux jeunes de bien connaître leur territoire :**

« La commune de Saint Vincent de Paul dispose d'un environnement naturel, d'un patrimoine architectural et culturel, d'activités économiques, peu ou mal connus par les habitants et plus particulièrement par les enfants et les jeunes. Il est important qu'il y ait une transmission de ce qui caractérise la commune et ses alentours. Les enfants et les jeunes doivent connaître leur territoire afin de le respecter, de le protéger et d'y agir.»

#### **Développer une offre de loisirs pour les jeunes :**

« Les jeunes de la commune de Saint Vincent de Paul doivent pouvoir bénéficier d'animations répondant à leurs besoins et à leurs attentes. Les jeunes doivent être

associés à la conception et à l'élaboration de projets. Pour assurer une continuité éducative, certaines interventions auprès des jeunes doivent être réfléchies en lien avec le centre de loisirs. »

### Les objectifs pédagogiques de la structure :

L'espace Jeunes vise à accompagner et guider l'adolescent dans son apprentissage de la vie en société pour en faire un adulte citoyen de demain.

- ✓ Favoriser l'accueil des jeunes quel que soit leur origine, croyance, différence.
  - ↔ Ouvrir un lieu adapté aux jeunes.
  - ↔ Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes.
  - ↔ Etre à l'écoute de chacun.
  
- ✓ Favoriser l'épanouissement et l'enrichissement de l'enfant.
  - ↔ Découvrir de nouvelles activités sportives, culturelles et de nouveaux lieux.
  - ↔ Stimuler leur créativité, leur curiosité.
  - ↔ Permettre le dépassement de soi.
  
- ✓ Permettre au jeune de découvrir son territoire tout en étant acteur de la vie locale, en s'appuyant sur les savoir-faire et compétences de chacun.
  - ↔ Etre acteur de son apprentissage.
  - ↔ Permettre l'élaboration de projets et partenariats valorisant son propre territoire.
  - ↔ Connaître et faire connaître, respecter, protéger et valoriser son environnement proche au travers de projets, d'activités, d'échanges, de manifestations...
  
- ✓ Consolider la vie en collectivité, l'apprentissage de la citoyenneté.
  - ↔ Favoriser le dialogue et l'écoute au sein d'un groupe.
  - ↔ Construire, appréhender, respecter et transmettre les règles de vie en collectivité.
  - ↔ Encourager les échanges et rencontres, avec d'autres structures.
  - ↔ Accompagner le jeune à devenir citoyen.
  
- ✓ Développer la responsabilisation, l'autonomie des jeunes individuellement et collectivement.
  - ↔ Se respecter et respecter les autres ainsi que leurs différences.
  - ↔ Contribuer à sa propre sécurité ainsi qu'à celle des autres.
  - ↔ Mettre à disposition des outils nécessaires à la mise en place de projets autonomes.
  - ↔ Valoriser les initiatives des jeunes.

### III. La structure et son organisation.

#### La structure :

L'espace jeunes se situe rue du Pouy à Saint Vincent de Paul, au cœur du bourg, à deux pas du centre de loisirs (école). Il se compose d'un local aménagé et d'une cuisine. A proximité se trouvent, un terrain multisports, des terrains de foot et de tennis, des terrains de jeux (la chine, l'arboretum...), et un espace naturel : les Barthes. Plusieurs salles sont à disposition telles que le foyer et la salle des mariages. Au pied de la structure se trouve une place utilisable tout le temps.

La structure est ouverte en période scolaire tous les mercredis, de 13h30 à 17h. Cette ouverture permet ainsi aux jeunes et à l'équipe d'animation de travailler sur différents projets en cours sur la structure, ou de profiter de temps d'activités.

La structure ouvre ses portes à chaque vacances scolaires de 13h30 à 18h30, du lundi au vendredi. Suivant le programme d'animation, certaines activités se font sur la journée (sorties, camps, activités bien précises...), et en soirée (veillées, sorties, retransmissions...). Les jeunes désirant venir dès le matin sur la structure seront accueillis au centre de loisirs pour les animations de la matinée et le repas du midi. Puis ils seront accompagnés à 13h30 sur l'Espace Jeunes.

La structure est amenée à ouvrir ponctuellement selon les initiatives et projets, en soirée ou le week-end.

Les enfants scolarisés en CM2 pourront bénéficier d'échanges entre le centre de loisirs et l'espace jeunes sur des temps d'activités. Ces échanges permettent une continuité entre les deux structures et simplifient le passage des enfants entre le centre de loisirs et l'espace jeunes. Un mini séjour est co-organisé au début de l'été avec le centre afin de permettre au CM2 de découvrir les jeunes et la structure afin de pouvoir s'y inscrire la rentrée suivante. Ces actions sont un plus pour les parents qui peuvent aussi mieux appréhender les changements concernant l'accueil de leur enfant à la fin du cycle élémentaire. Elle permet une transition en "douceur", de l'enfance à la pré-adolescence et donc entre deux structures.

#### Organisation collective :

La structure accueille uniquement les jeunes préalablement inscrits (dossier complet). Cette inscription leur donne accès aux locaux et aux activités tout au long l'année (de septembre à août).

Dès son arrivée sur la structure le jeune devra notifier sa présence sur un registre indiquant son nom, prénom et heure d'arrivée. Il en sera de même pour son départ de la structure en notant l'heure où il la quitte. Selon l'autorisation des parents, et le programme de la journée, il lui sera possible de partir et de revenir en cours avec l'obligation de se re-noter sur le registre.

Pour assurer le bon fonctionnement de la structure, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de l'espace jeunes, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation. Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront établies et expliquées par les jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter. Ces règles sont valables aussi bien sur place que lors des déplacements.

### Communication :

- Communication aux familles

L'équipe pédagogique communique vers les familles par le biais d'affichages, d'une page Facebook de la structure (<https://www.facebook.com/Espacejeunes.Saintvincentdepaul>), d'une adresse mail ([espace.jeunes@saintvincentdepaul.fr](mailto:espace.jeunes@saintvincentdepaul.fr)), d'un téléphone portable (06.70.25.72.08). Cependant, le principal moyen de communication reste avant tout la rencontre, l'échange direct. C'est pourquoi l'équipe d'animation ira vers les familles pour toutes informations et se tiendra à disposition de ces dernières en cas de besoin.

- Communication avec jeunes

L'équipe pédagogique communique avec les jeunes via le téléphone portable (06.70.25.72.08) par messages ou groupes What's app (selon les besoins). En effet, peu de jeunes ont une adresse mail, et/ou la consultent. Le téléphone reste le moyen le plus direct. Pour les jeunes qui n'ont pas de téléphone, la communication passe par les familles.

- Communication sur la structure

Chaque temps fort sur la structure sur présenté aux familles aux jeunes, aux élus et partenaires au travers d'une vidéo, un montage sera donc réalisé par l'équipe d'animation et parfois avec les jeunes. Ces vidéos permettront de retracer la vie d'un camp, montrer les activités vécus, et permettraient de partager avec les autres jeunes de la structure. Ces vidéos sont visibles lors de soirées de projection ou sur la page Facebook de la structure

### Organisation de la journée :

L'organisation de la journée dépendra du programme d'animation. En effet, certaines activités seront soumises à une inscription préalable du jeune avec un nombre de places limitées, telles que les sorties, veillées, séjours, et activités encadrées (temps d'accueil formels).

La structure sera mise à disposition des jeunes sur des temps d'accueil informels. Cependant, cette fréquentation reste sous la responsabilité de l'animateur présent.

Les jeunes auront libre accès au matériel, jeux, de la structure. Sur ce temps-là, aucune animation ne sera proposée, le jeune sera autonome dans le choix de l'organisation de sa journée. L'animateur restera à leur disposition pour toutes demandes particulières que ce soit pour des informations, l'élaboration de projets, de questions diverses, et de jeux.

Les jeunes élaboreront l'articulation des différents temps de la journée en accord avec l'équipe pédagogique et les horaires des activités. Seuls les horaires des activités ne pourront pas être modifiés.

Un goûter est proposé en fin de journée sous le système de goûter participatif. Les jeunes ont décidé en effet, qu'au lieu que chacun amène son goûter, chaque jeune, de temps en temps amène du goûter qui sera ensuite mis en commun.

- Accueil des jeunes.
- 13h30 -14h00 Arrivée de ceux présents au centre de loisirs.  
Jeux libres.
- 14h00 - 16h30 Début des activités.
- 16h30 - 17h00 Fin des activités, goûter, bilan de la journée.
- 17h00 - 18h30 Accueil du soir  
Jeux libres

Les jeunes pourront quitter la structure en tenant compte des autorisations de chacun et du programme d'animation. Des départs échelonnés seront donc possibles sous réserve de remplir le cahier de présence.

Conduite de projets :

Tout au long de l'année, des projets peuvent être mis en place, à l'initiative des jeunes, des familles, des élus ou de différents partenaires. Des temps de préparation peuvent être programmés en soirées, le mercredi après-midi principalement. Ces projets peuvent donner lieu à des manifestations, des soirées, des ventes, en semaine, le week-end ou pendant les vacances.

Organisation des séjours :

Durant l'année, plusieurs projets seront programmés. L'idée est que chaque jeune soit acteur de ses loisirs, et notamment de ses séjours. Il s'agira d'un travail commun entre l'équipe d'animation et les jeunes où ces derniers auront des responsabilités plus ou moins grandes selon leur motivation, dans l'organisation et le



fonctionnement du séjour. Chaque séjour, aura des objectifs et une organisation propre. Le but premier de chaque séjour est d'engager activement les jeunes dans l'élaboration de projets à plus ou moins long terme.

#### IV. Hygiène et sécurité.

##### Hygiène :

L'espace Jeunes est habilité par la D.D.C.S.P.P. et respecte donc les normes d'hygiène. Une équipe de nettoyage est chargée de son entretien chaque semaine. En cas « d'incident », l'équipe d'animation dispose de produits nécessaires aux premiers secours. Si les animateurs sont les garants de l'hygiène des jeunes et des locaux, ils ont également pour mission de les sensibiliser. Ainsi, les jeunes participent activement au rangement, nettoyage des tables, balayage, etc.

##### Sécurité :

L'équipe d'animation est composée d'animateurs et de directeurs qualifiés et diplômés. Ils sont les garants de la sécurité physique, affective et morale des jeunes. Ils se doivent donc de respecter le rythme et les valeurs de chacun. Les locaux, le mobilier, les jeux, etc. respectent les normes de sécurité. Les règles de sécurité sont régulièrement rappelées aux jeunes. L'équipe d'animation se doit de connaître la procédure d'évacuation incendie qui fait l'objet de simulations régulières. L'équipe dispose d'une pharmacie contenant des produits autorisés par la D.D.C.S.P.P. pour les soins légers. Chaque intervention est notifiée dans un cahier comportant la date, l'heure, la nature de la blessure, le soin apporté ainsi que la personne l'ayant effectuée. En cas d'accident plus important, l'équipe se réserve le droit de joindre le SAMU et de faire transférer le jeune à la clinique ou à l'hôpital si besoin tout en alertant les familles. A chaque inscription, une fiche sanitaire nous y autorisant est en effet remplie par les familles. Celle-ci nous fournit des informations essentielles à la sécurité du jeune (autorisations diverses, allergies, port de lunettes, etc.) ainsi que les coordonnées des familles.

Lorsque l'état de santé d'un jeune accueilli le nécessite, nous demandons, en accord avec les familles, de remplir un formulaire nommé P.A.I (Protocole d'accueil Individualisé) permettant au jeune d'être accueilli en toute sécurité.

## V. Éléments de fonctionnement de l'équipe pédagogique.

### L'équipe d'animation.

Elle se compose de deux directeurs BAFD présents en alternance et d'un animateur diplômé BAFA pour l'animation quotidienne. Elle sera accompagnée d'intervenants diplômés d'état pour les activités le nécessitant.

### Le rôle de l'animateur.

L'animateur organise l'accueil des jeunes en créant un climat de confiance tout en étant garant de la sécurité physique, morale et affective de ceux-ci. Il connaît les différentes règles de sécurité et d'encadrement. Il est le garant des différentes règles de vie mises en place pour la structure, que ce soit au local, en sortie ou en séjour.

Il est aussi force de proposition en présentant des activités cohérentes avec le projet pédagogique et en adéquation avec le public dont il connaît les spécificités. L'animateur a un rôle éducatif. En effet, l'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les jeunes mais bien de créer un cadre favorisant des activités riches et variées. Il doit être acteur des activités, les faire vivre en motivant l'enfant de façon à ce que chaque jeune puisse profiter du séjour dans un bon état d'esprit. Il gère donc entièrement son activité, de la préparation jusqu'au rangement final.

L'animateur se doit de respecter les adolescents et doit être un référent pour eux.

L'animateur doit être un vecteur de communication. Il est sans cesse en lien avec l'équipe d'animation au complet, les enfants, les familles et les intervenants.

### Le rôle du directeur.

Le directeur élabore le projet pédagogique avec l'équipe d'animation. Il oriente la pédagogie au quotidien et au cours des séjours, tout en animant l'équipe. Il est garant du bon fonctionnement, de la réglementation, de l'environnement et de l'organisation. Il fait respecter les règles à son équipe d'animation. Il définit les critères d'évaluation et de formation. Il établit les relations entre les différents partenaires et intervenants liés aux activités, avec l'équipe d'animation et le projet pédagogique. Il a à sa charge une partie de la gestion (financière, administrative...) du fonctionnement au quotidien et des séjours en relation avec la coordinatrice enfance jeunesse de la commune.



## Les modalités d'évaluation.

### Avec les jeunes :

Un bilan collectif en fin de journée ou après les activités sera fait pour connaître leur ressenti.

Un bilan individuel à remplir en fin de vacances.

### Avec l'équipe d'animation :

Un bref bilan à la fin de chaque journée.

Un bilan à la fin de chaque semaine de vacances.

